



jouissance de la maison et vente voiture

Par **LHOMME ARTOIS**, le **24/08/2010** à **12:08**

Bonjour,

Actuellement en procédure de divorce, mon mari demande la jouissance totale de la maison (maison achetée en commun) quel en sont ses droits et les conséquences ????

Nous avons également une voiture en commun qu'il a gardé et veut la vendre (carte grise à Mr ou Mme) facture Mr et Mme, a-t-il le droit de la vendre et si oui me devra-t'il la moitié de sa valeur au moment de la séparation chez le notaire (je l'ai faite estimée hier)

Par **Domil**, le **24/08/2010** à **14:03**

Il demande la jouissance, à vous de demander qu'il ne l'ait pas ou qu'il paye un loyer pour votre part.

En théorie, il ne peut vendre le véhicule sans votre accord (les propriétaires sont ceux indiqués sur la facture, la CG n'est qu'une présomption de propriété). Mais s'il le fait, le fruit de la vente entre dans la communauté

Par **LHOMME ARTOIS**, le **24/08/2010** à **17:04**

merci pour votre réponse concernant la voiture,

Par contre pour la maison apparemment j'ai pas eu le choix de lui laisser la jouissance car c'est moi qui suis parti du domicile (actuellement remboursement échéance de 614.00 euros qu'il paye et mon avocat demande l'occupation pour 700.00 Euros.) Ai-je le droit de revenir sur le courrier de l'avocat et en effet de demander comme vous me le précisez un loyer plus élevé
Vous remerciant par avance

Par **Domil**, le **25/08/2010** à **00:11**

Que vous soyez parti ou non, ça ne change rien à votre droit de propriété.

Prenez VOTRE avocat et ne faites aucun courrier, ne signez rien sans que votre avocat vous donne le feu vert